

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2024

---

RENDRE ACCESSIBLE À TOUS LES ÉTUDIANTS LE REPAS À 1 EURO - (N° 519)

Retiré

## AMENDEMENT

N° AC5

présenté par

M. Sorre, M. Fait, M. Le Gac, M. Travert, M. Cormier-Bouligeon, Mme Spillebout, M. Laussucq  
et Mme Calvez

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Chaque étudiant est informé de la possibilité de bénéficier de la tarification prévue au premier alinéa par le réseau des œuvres universitaires lors de l'ouverture de ses droits ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à compléter le dispositif proposé en inscrivant dans le code de l'éducation, l'obligation pour les centres régionaux des œuvres universitaires d'informer les étudiantes sur les tarifications possibles pour les boursiers ou ceux qui rencontreraient des difficultés financières.